

UMR 8582, EPHE-PSL / CNRS

Portail Web : <https://www.gsrl-cnrs.fr/>

Twitter : [@LaboGSRL](https://twitter.com/LaboGSRL)

Courriel : gsrl@cnrs.fr

Documentation, communication et
valorisation :

Antoine Vermande **33 (0)1 88 12 17 98**
33 (0)6 22 29 88 61

Les activités régulières de notre laboratoire (séminaires, programmes, colloques, journées d'étude, publications etc.) sont consultables sur notre site internet (<https://www.gsrl-cnrs.fr/>). Elles sont aussi répercutées par courriel ainsi que sur le fil Twitter dédié (@LaboGSRL).

La fonction de ce *GSRL Digest* est de compléter notre dispositif de communication en se focalisant principalement sur les appels à communication ou à contributions, les offres de poste et les bourses, les appels à projet, et des informations générales liées à notre environnement de recherche.

Merci de nous signaler les infos pertinentes relevant de ces domaines. Si ces infos ont une "date de péremption" courte (moins de 10 jours), elles sont en priorité diffusée via le courriel *gsrl-diffusion*. Sinon, elles figurent dans ce *GSRL Digest*.

Pour les annonces de cours & événements scientifiques, voir aussi les sites de nos tutelles : <https://www.ephe.fr/> & <http://www.cnrs.fr/>

Pour compléter le survol de notre écosystème de recherche, le portail du CAMPUS CONDORCET est une ressource : <https://www.campus-condorcet.fr>



Groupe Sociétés, Religions, Laïcités

Le GSRL (UMR 8582) est un laboratoire de recherche du **CNRS** et de l'**École pratique des hautes études** (EPHE-PSL). Le GSRL rassemble des chercheurs de différentes disciplines (histoire, sociologie, sciences politiques, anthropologie, philosophie, droit etc.) travaillant sur les transformations du religieux et les questions relatives à la laïcité dans le monde contemporain. Son champ de compétences englobe de nombreuses aires culturelles. Depuis septembre 2019, il est installé au Campus Condorcet à l'adresse suivante :

GSRL

5ème étage Bâtiment Recherche Nord

Campus Condorcet

14 Cours des Humanités, 93322 Aubervilliers

#Appel à candidatures : Bourses d'excellence à destination des étudiants de M2 du Programme Gradué PSL Sciences des religions

Université PSL

Date limite : 28 juin 2021

Le Programme Gradué Sciences des religions de l'Université PSL lance un appel à candidature pour **trois** bourses d'excellence de **2^e année de master (M2)** pour l'année universitaire 2021-2022.

Chaque bourse est de **1000 euros par mois sur 10 mois** (de septembre 2021 à juin 2022 ou d'octobre 2021 à juillet 2022).

Critères d'éligibilité :

Peuvent candidater les étudiants qui :

- 1) Sont admis en M2 sur les deux premières sessions de candidature (soit celle du 22/02 au 21/04 2021 et celle du 24/05 au 25/06 2021) au titre de l'année universitaire académique 2021/22 dans l'un des 4 masters PSL affiliés au Programme Gradué Sciences des religions :
 - Master Sciences des religions et sociétés.
 - Master Philosophie (uniquement les parcours « Philosophie et religion » et « Histoire de la philosophie »).
 - Master Civilisations, culture et sociétés.
 - Master Études asiatiques.
- 2) OU les étudiants déjà inscrits en M1 dans l'un des 4 masters PSL affiliés au Programme Gradué Sciences des religions et qui souhaitent bien sûr continuer en M2 dans l'un de ces masters.

Les candidats doivent avoir des intérêts scientifiques (notamment en ce qui concerne leur projet de recherche) qui correspondent à ceux du Programme Gradué Sciences des religions (voir ci-dessous) et seront donc considérés comme s'affiliant à ce PG (<https://www.psl.eu/programmesgradues/programme-gradue-sciences-des-religions>).

Critères de sélection :

Le critère principal pour accorder la bourse sera l'excellence du dossier académique et du projet de recherche. Un projet de mobilité internationale entrante ou sortante peut également être un atout.

Modalités de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être adressés par courriel, **sous format PDF et en un seul fichier**, jusqu'au 28 juin 2021 à 17h à l'adresse suivante : sylvio.defranceschi@ephe.psl.eu. Ils comprennent :

- 1) Une lettre de candidature détaillant l'adéquation des intérêts scientifiques du candidat avec ceux du PG (voir les thématiques du PG à la fin de l'appel à candidature) et les raisons pour lesquelles le candidat aurait particulièrement besoin de cette bourse pour réaliser ses études.
- 2) Un projet de recherche de quatre pages maximum.

- 3) Un CV ainsi que les relevés de notes de licence, le cas échéant les bulletins de classes préparatoires aux grandes écoles, et les relevés de notes du M1.

Les candidats devront aussi faire transmettre une lettre d'évaluation de leur tuteur, mais cette lettre doit être adressée directement par le tuteur à l'adresse électronique ci-dessus indiquée.

Tout dossier incomplet ou soumis hors délais ne sera pas évalué par la commission.

Le jury procédera à l'établissement d'une liste d'admissibilité qui sera rendue publique le 9 juillet 2021 au soir. Les candidats retenus seront auditionnés le 13 juillet 2021 par visioconférence (conformément à l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19). L'audition consiste en un oral de 10 mn (présentation du parcours universitaire et scientifique du candidat et présentation du projet de recherche), suivi de 10 mn d'entretien avec le jury.

Conditions d'octroi :

En acceptant la bourse, les lauréats s'engageront à ne pas demander d'aménagement de scolarité et à mener leur année scolaire à terme.

Contact & informations :

Pour toutes questions : sylvio.defranceschi@ephe.psl.eu

Plus d'informations sur les programmes gradués de PSL : <https://www.psl.eu/les-programmesgradués-de-psl>

Axes principaux de recherche du PG :

- 1. Normes religieuses et pratiques socio-économiques** : il s'agit d'étudier l'impact des croyances religieuses sur les pratiques économiques et financières. Cet axe correspond à des attentes très actuelles (études sur la finance islamique). Il réexplore aussi d'anciennes problématiques, comme les rapports entre protestantisme et capitalisme ou la confrontation des religions juive et chrétienne à la question de l'usure.
- 2. Croyances et éthique** : il s'agit d'explorer la place du religieux dans les débats contemporains sur la bioéthique. Une place importante est faite également à l'étude de la genèse des morales religieuses et à l'histoire de la confrontation, en catholicisme notamment, entre différents systèmes de morale. L'étude des casuistiques religieuses s'inscrit naturellement dans cet axe.
- 3. Religions, politique et violence** : les religions ont une place essentielle dans la construction des sociétés humaines, notamment en ce qui concerne la structuration du pouvoir politique. Il s'agit ici d'étudier les modes de légitimation du pouvoir politique par l'autorité religieuse ou encore de s'intéresser à la place du religieux dans les processus d'exaspération de la violence sociale ou au contraire de son apaisement par le disciplinement des consciences.
- 4. Pratiques rituelles et espaces religieux** : cet axe a une double dimension anthropologique et archéologique. Il s'intéresse aux rituels, aux performances religieuses et à leurs contextes sociaux et matériels. Une attention particulière est accordée aux espaces qui accueillent l'exercice de la religion. Les études consacrées à l'histoire de l'architecture religieuse s'inscrivent logiquement dans cet axe.
- 5. Religion dans la vie quotidienne et savoirs du quotidien** : il s'agit d'étudier l'impact des normes et prescriptions religieuses sur la vie quotidienne dans les sociétés humaines. Toutes sortes d'activités quotidiennes ou d'aspects de la vie quotidienne peuvent être encadrées par le religieux : la nourriture, l'hygiène, la santé, le sport, le jeu, ou encore les pratiques proprement religieuses dans l'espace privé.

- 6. Croyances, sciences et mondes du savoir** : cet axe entend étudier la constitution des savoirs scientifiques dans leur rapport à la religion, à l'instar de la médecine ou de l'astronomie, l'histoire des savoirs et des techniques qui entendent favoriser les interactions entre mondes visible et invisible, comme les pratiques magiques ou mantiques, ou encore l'histoire des savoirs théologiques institutionnellement structurés.
- 7. Techniques de persuasion et techniques spirituelles** : il s'agit ici d'étudier le religieux dans ses rapports avec le développement de stratégies et de pratiques d'adhésion et de mobilisation, comme la rhétorique, l'apologétique, la prière, la confession, les discours prophétiques et apocalyptiques. Cet axe de recherches entend également s'intéresser au rôle des techniques dans la construction d'une croyance, que ces techniques soient corporelles ou spirituelles (ainsi des exercices spirituels ou des pratiques extatiques et mystiques), à l'usage de la technologie au service du religieux, ou encore aux médias et aux arts quand ils interagissent avec la religion.
-

#Appel à projet Campus Condorcet : Chaires SHS junior de la région Île-de-France

Campus Condorcet
Région IDF

Date limite : 30 juin 2021

Soucieuse que les sciences humaines et sociales puissent être interrogées dans le contexte de l'urgence sanitaire liée à la COVID 19, la Région Île-de-France propose de financer des projets de recherche en sciences humaines et sociales, à la fois pour interroger sur les effets de la crise pour l'ensemble du territoire et pour l'accompagner dans ses propres enjeux de politiques publiques à mener. En ce sens, elle souhaite soutenir des chaires juniors en sciences humaines et sociales portées qui seront accueillies par les regroupements universitaires franciliens, parmi lesquels le Campus Condorcet.

Le dispositif mis en place permet de cofinancer, pour une période de trois années maximum, des projets de recherche en sciences humaines et sociales sur les thématiques prioritaires, mais non exclusives, suivantes :

- Les impacts éthiques (notamment dans l'utilisation de données personnelles), sociologiques, économiques, culturels, sociaux, démographiques, migratoires et organisationnels de la crise,
- Les impacts de santé publique, d'autonomie, de santé mentale, d'égalité femmes-hommes.

Les dossiers sont à adresser au Campus Condorcet. Quatre de ces projets seront transmis à la Région, après une pré-sélection opérée par les instances du Campus Condorcet.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

L'appel s'adresse aux chercheuses et chercheurs en poste (de 2 à 7 ans après la thèse) souhaitant réaliser leur projet dans un établissement membre du Campus Condorcet, ayant déjà engagé leurs travaux de recherche et susceptibles de candidater au cours ou à l'issue de cette chaire à un appel pour les bourses du Conseil Européen de la Recherche (ERC).

COMMENT SE FAIT LA SÉLECTION ?

Sont éligibles au financement régional les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés à but non lucratif, membres d'un des regroupements universitaires franciliens, et dont les laboratoires d'accueil situés en Île-de-France vont mettre en œuvre les projets portés par une ou un titulaire de la Chaire.

Ainsi les chercheuses et chercheurs rattachés à un des onze établissements membres peuvent proposer un projet via le Campus Condorcet. Jusqu'à quatre projets candidats seront pré-sélectionnés par le Bureau du Campus Condorcet, après avis du Conseil scientifique. Ils seront par la suite proposés à un jury désigné par la région.

QUELLE EST LA NATURE DE L'AIDE ?

L'aide, jusqu'à 100% du montant HT ou TTC, prend la forme d'une subvention régionale de 250.000€ maximum :

1 - Dont un maximum de 150.000€ en fonctionnement :

Pour les dépenses liées aux salaires, dont celles du porteur de la chaire et/ou des personnels scientifiques associés (doctorants, post-doctorants...),

Pour les dépenses liées à leurs travaux de recherche et coûts environnés, dont par exemple : participation aux conférences, publications, traductions, consommables, actions de dissémination, de communication.

2 - Dont un maximum de 100.000€ en investissement si nécessaire à la réalisation du projet de recherche, en vue de l'acquisition notamment, de petits matériels, de bases et/ou équipements d'analyses et de traitement des données, plateformes techniques.

Lien de candidature : <https://www.campus-condorcet.fr/fr/pour-la-recherche/les-appels-a-projets/candidatez-a-la-chaire-shs-junior-de-la-region-ile-defrance>

#Appel à contributions : Varia

Revue d'Histoire Méditerranéenne

Date limite : 30 octobre 2021

La *Revue d'histoire méditerranéenne* est une revue académique internationale semestrielle éditée par la faculté des sciences humaines et sociales de l'université de Bejaia. Elle est ouverte pour toutes les contributions historiques traitant le passé de tous les états du monde sous leurs différents aspects : la société dans toutes ses dimensions, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la politique, la culture, les coutumes et traditions etc.

[La Revue d'Histoire Méditerranéenne](#) est une revue académique internationale semestrielle éditée par la faculté des sciences humaines et sociales de l'université de Bejaia. Si ce titre annonce un penchement pour les études relatives à l'histoire des pays des rives Sud, Nord et Est de la

Méditerranée, une région considérée comme bastion de la civilisation humaine et contrée influente dans le monde depuis la préhistoire jusqu'à la période contemporaine, il est clair que les portes seront ouvertes pour toutes les contributions historiques traitant le passé de tous les états du monde sous leurs différents aspects : la société dans toutes ses dimensions, l'agriculture, l'industrie, le commerce, la politique, la culture, les coutumes et traditions etc.

La Revue s'est dotée d'un comité scientifique international pour l'évaluation de tous les travaux qui lui sont soumis. Il s'agit d'une évaluation anonyme effectuée par deux lecteurs extérieurs au comité de rédaction de la revue. Ces procédures d'évaluation sont conformes aux standards internationaux. Vous pouvez consulter la liste des membres du comité scientifique sur le site de la revue: www.univ-bejaia.dz/rhm

Les langues de publication : Les articles sont acceptés dans 04 langues : Tamazight, Arabe, Français et Anglais.

Les autrices et auteurs qui souhaitent proposer un article à la revue sont invités à soumettre leur proposition sous la forme d'articles complets durant la période :

De 08 juin 2021 au 30 octobre 2021.

La soumission des articles se fera via la page de la Revue d'histoire méditerranéenne sur ASJP.

<https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/605>

Le respect des [instructions aux auteurs](#) disponibles sur le site de la revue garantit une évaluation plus efficace et une meilleure préparation des textes. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat de la revue à l'adresse suivante : revue.hm@gmail.com

Ou bien le rédacteur en chef de la Revue : Mahmoud AIT MEDDOUR.

mahmoud.aitmeddour@univ-bejaia.dz

(source : « Revue d'histoire méditerranéenne - Varia », Appel à contribution, *Calenda*, Publié le mercredi 16 juin 2021, <https://calenda.org/887085>)

Annonces déjà publiées dont les échéances approchent :

#Appel à communications : « La Droite chrétienne : quelles convergences aujourd'hui ? »

GSRL

Date limite : 1er juillet 2021

Colloque international du GSRL, Paris, Campus Condorcet

Vendredi 22 et samedi 23 octobre 2021

Les recherches sur les évangéliques connaissent un regain d'intérêt de la part du public en raison de leur soutien important à Donald Trump, qu'ils considèrent comme le nouveau Cyrus (André Gagné, 2020). Cependant, il a également un soutien non négligeable chez les catholiques^[1]. Les dernières statistiques montrent ainsi que s'il est soutenu par 78% des évangéliques blancs, il l'est aussi par plus de 50% des protestants et des catholiques blancs (Pew Research Center, 30 sept.-5 oct. 2020). De même en France, on peut observer, sur les questions de l'avortement et de la PMA, des positions similaires, voire des rapprochements entre évangéliques et catholiques. Paul Freston concluait en 2004 que la fragmentation du monde évangélique rendait peu probable un alignement des évangéliques du Tiers-monde avec la droite chrétienne occidentale. Or aujourd'hui, la défense de l'héritage chrétien, motif souvent repris dans le discours populiste que ce soit aux États-Unis, au Brésil ou même en France, apparaît comme un moyen puissant de mobiliser politiquement protestants et catholiques dans de nombreux pays.

Dans le monde académique, il nous semble que les deux traditions chrétiennes sont principalement étudiées de manière cloisonnée ou juxtaposée, voire en concurrence. Si elles ont parfois été rapprochées sur la question de leur adaptation et de leur réaction à la sécularisation (Hervieu-Léger, 2017), que ce soit par recompositions religieuses (Hervieu-Léger, 1999) ou par « accommodements raisonnables » (Cécile Laborde, 2009 ; leurs convergences plus récentes ont surtout été abordés dans la presse, mais ont peu fait l'objet d'études. Philippe Gonzales abordait « l'œcuménisme des tranchées » de l'ère Bush (2016), quelles convergences peut-on observer aujourd'hui ? Ces convergences sont-elles toujours les mêmes qualitativement et quantitativement ? Comment ont-elles évolué ? Dans quelle mesure peut-on réellement parler de convergences ? Sont-elles uniquement circonstancielles ? Quels sont les facteurs qui les favorisent (questions éthiques, charisme, populisme) ? De quels évangéliques et de quels catholiques parle-t-on ?

La recherche sur les évangéliques étant au cœur de l'actualité, l'objectif de ce colloque international sera d'élargir le champ en croisant les analyses et les observations pour ainsi mieux identifier les dynamiques à l'œuvre dans le monde chrétien sur le plan des interactions entre religion et politique. L'ouverture à des jeunes chercheurs prometteurs se veut centrale et fondée, comme pour les chercheurs confirmés, sur la qualité de leur recherche. Ce colloque international serait ouvert à des interventions en anglais ou en français, en veillant à un certain équilibre et pourra donner lieu, le cas échéant, à une publication bilingue.

Chercheurs invités

- Prof. Paul Freston, Wilfrid Laurier University, Toronto.

- Prof. André Gagné, Concordia University, Montreal.
- Tobias Cremer, Early Career Researcher, Oxford.

Comité scientifique

- Sébastien Fath, Chargé de recherche GSRL-CNRS.
- Philippe Portier, Directeur d'Études EPHE / GSRL-CNRS.
- Karina Bénazech Wendling, Doctorante EPHE / GSRL-CNRS.

Modalités de contribution

Au vu de la situation actuelle, la conférence aura lieu en ligne.

Les propositions de contribution en histoire, sciences religieuses ou anthropologie sont les bienvenues. Veuillez envoyer votre proposition avec un titre et un court résumé (c.250 mots), avec une courte biographie à l'adresse suivante: karina.benazech@etu.ephe.psl.eu

avant le 1er juillet 2021.

Les décisions seront rendues pour le 15 juillet 2021.

Une version préliminaire des contributions seront attendues pour le 1er septembre 2021. Dans la mesure où des publications devraient suivre la conférence, toutes les propositions doivent être des contributions originales n'ayant pas été soumises ailleurs.

Website: [GSRL International Conference](#)

(Source : « La Droite chrétienne : quelles convergences aujourd'hui ? », Appel à contribution, *Calenda*, Publié le jeudi 22 avril 2021, <https://calenda.org/867527>)

#Appel à projet : chaires SHS 2021

Région Île de France

Date limite 19 juillet 2021

Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets, merci d'envoyer un courriel à : recherche@iledefrance.fr

Si les recherches dans le domaine de la santé, de la médecine et des sciences de la vie ont particulièrement été mises en avant face à l'urgence sanitaire liée à la COVID 19, la Région Île-de-France souhaite que les sciences humaines et sociales (SHS)(1), puissent, elles aussi, être interrogées dans ce contexte au regard de la manière dont les personnes appréhendent, ont vécu et vivent cette crise.

Les SHS qui représentent aujourd'hui plus de 20% du personnel de la recherche publique française et la moitié des enseignants de l'enseignement supérieur, ont ainsi un rôle essentiel dans cette période nouvelle, tant en termes économiques, politiques, culturels, éducatifs, juridiques, sociologiques... Tout un chacun se pose des questions fondamentales sur ses choix, sur son avenir, sur son environnement et sur ses capacités à décider, à interagir et à se situer...

Aussi, afin de répondre aux questions qui se posent en Île-de-France, la Région propose de financer des projets de recherche en sciences humaines et sociales, à la fois pour interroger sur les effets de la crise pour l'ensemble du territoire et pour l'accompagner dans ses propres enjeux de politiques publiques à mener.

En s'engageant à financer au moins un projet par regroupement universitaire, la Région vise notamment à :

- Eclairer l'action publique grâce aux apports de travaux de recherche permettant de développer plus de résilience face aux crises et d'anticiper le monde de demain
- Apporter des financements complémentaires aux recherches en SHS dans chacun des regroupements franciliens et soutenir le développement de ces disciplines
- Mobiliser et mettre en avant de jeunes chercheurs en leur offrant un excellent environnement de recherche
- Faciliter les interactions interdisciplinaires et la prise en compte de toutes les thématiques des SHS
- Favoriser le développement de plateformes de recherche en sciences humaines et sociales
- Valoriser des résultats dont la mise en oeuvre sera transposable à l'échelle régionale

ANNEXE TECHNIQUE

1-1 Domaines et thématiques de recherche

Tous les domaines en sciences humaines et sociales, sont éligibles.

Les travaux de recherche permettront de développer plus de résilience face aux crises et d'anticiper le monde de demain.

Au regard des enjeux liés à la crise sanitaire, l'appel à projets cible plus particulièrement les thématiques prioritaires, mais non exclusives, suivantes :

- les impacts éthiques (notamment dans l'utilisation de données personnelles), sociologiques, économiques, culturels, sociaux, démographiques, migratoires et organisationnels de la crise,
- les impacts de santé publique, d'autonomie, de santé mentale, d'égalité femmes-hommes,

1-2 Bénéficiaires de la subvention régionale

Sont éligibles les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés à but non lucratif, membres d'un des regroupements universitaires franciliens² et dont les laboratoires d'accueil situés en Île-de-France vont mettre en oeuvre les projets portés par une ou un titulaire de la Chaire.

Une attention particulière sera accordée aux projets portés par des structures qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue visant à une meilleure prise en compte des

recommandations de la Charte européenne du chercheur (HRS4R) et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs (déontologie et intégrité scientifique, processus de recrutement ouvert, transparent et fondé sur le mérite).

1-3 Candidats

L'appel est ouvert aux **enseignants-chercheurs, chercheuses et chercheurs en poste dans un établissement francilien de profil junior**(3) (de 2 à 7 ans après la thèse) ayant déjà engagé leurs travaux de recherche et susceptibles de candidater au cours ou à l'issue de cette chaire à un appel ERC(4).

Les projets présentés doivent démarrer avant le 1er avril 2022 et doivent se dérouler sur une période de 3 ans maximum.

En référence à la charte Européenne du chercheur, les chercheurs bénéficiaires des subventions régionales doivent adhérer aux pratiques et aux principes éthiques de leur discipline ainsi qu'aux normes d'éthiques des codes nationaux, sectoriels et institutionnels.

Les candidats lauréats s'engagent à mener leur projet de recherche dans une logique d'échange avec l'équipe du laboratoire d'accueil et de développement des travaux en vue d'obtenir des financements européens de type ERC.

1-4 Dépenses éligibles

La prise en compte des dépenses éligibles s'effectue à **compter de la date d'ouverture de l'appel à projets.**

Le programme sera d'une durée au maximum de 36 mois.

L'aide, jusqu'à **100% du montant HT ou TTC**, prend la forme d'une subvention régionale de **250 000€ maximum** :

Dont un maximum de 150 000€ en fonctionnement :

- pour les dépenses liées aux salaires, dont celles du porteur de la chaire et/ou des personnels scientifiques associés (doctorants, post-doctorants ...)

- pour les dépenses liées à leurs travaux de recherche et coûts environnés, dont par exemple : participation aux conférences, publication, traduction, consommables, de dissémination, communication.

Dont un maximum de 100 000 € maximum en investissement si nécessaire à la réalisation du projet de recherche, en vue de l'acquisition notamment, de petits matériels, de bases et/ou équipements d'analyses et de traitement des données, plateformes techniques

Aux moyens attribués par le programme s'ajoutent ceux des établissements d'accueil mis à la disposition du candidat pour la réalisation du projet mais peuvent également provenir d'autres sources (regroupements, entreprises, fondations, etc.).

Les critères scientifiques :

- Excellence scientifique du projet de recherche,
- Qualité du candidat,
- Niveau de reconnaissance du candidat dans son domaine, obtention de prix ou distinctions, publications dans des revues à comité de lecture, activités de dissémination, participation à des conférences,

Qualité de la construction du projet et de sa faisabilité

- Pertinence du projet de recherche au regard des thématiques proposées,
 - Qualité de l'approche et adéquation du calendrier du projet avec la durée de la Chaire,
 - Equilibre du budget, du plan de financement, précision des co-financements s'ils existent (complément de salaire, coûts environnés) et adéquation avec le calendrier de réalisation
- Appel à projets Région Île-de-France - Chaires SHS 2021 5

Impact global du projet

- Potentiel de développement du projet pour l'établissement d'accueil sur l'enjeu de résilience et de sortie de crise,
- Stratégie d'ouverture des données et publications(5).
- Contribution comme outil de connaissance et d'aide à la décision publique régionale,
- Apport de résultats transposables à l'échelle régionale (livrables attendus).
- Pertinence des activités de diffusion des travaux de recherche auprès du grand public,
- Stratégie de valorisation des travaux et des compétences en lien avec les acteurs du territoire : contrats / partenariats / résultats et développements potentiels attendus avec des partenaires publics et/ou privés(6),

Tout dossier incomplet sera considéré comme inéligible.

1) **Les projets candidats sont sélectionnés par les établissements franciliens porteurs de la coordination de site (regroupements universitaires– Cf Point 1-2 bénéficiaires).**

Chaque regroupement sélectionne **un nombre maximal de 4 projets, dont 50% au minimum de candidatures féminines.**

2) Les projets sélectionnés par les regroupements sont ensuite déposés par l'établissement porteur du projet (employeur) sur la plateforme des aides régionales de la région Île-de-France <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

Un courrier de sélection par l'établissement porteur de la coordination de site est demandé pour le dépôt des projets.

3) Les dossiers sont évalués par des évaluateurs externes et par un **comité de sélection pluridisciplinaire**, composé d'experts internationaux et de membres du conseil scientifique régional, organisé dans le respect des règles de déontologie et d'éthique, et auquel est convié un ou plusieurs représentants de la Région.

4) Les projets sélectionnés sont proposés à l'exécutif régional et soumis au vote des élus lors d'une Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France.

5) Après délibération de la Commission permanente validant le soutien régional, une convention établissant les conditions d'attribution de la subvention régionale sera signée entre l'établissement bénéficiaire et la Région.

Le dossier pour l'appel à manifestation d'intérêt est à compléter en ligne, à l'adresse suivante :

<https://mesdemarches.iledefrance.fr>

Une notice est disponible pour associer un compte usage à l'établissement porteur du projet.

Lors du dépôt du dossier il vous sera demandé de **renseigner en ligne** :

- les informations administratives sur l'établissement porteur de la candidature : coordonnées de l'établissement et du laboratoire d'accueil, forme juridique de l'établissement d'accueil et RIB, coordonnées du responsable scientifique et du responsable administratif, situation de l'établissement d'accueil au regard de la TVA ;
- les informations sur le porteur de projet : le nom et le prénom du candidat, le poste occupé dans son établissement, domaine de recherche concerné, adresse professionnelle et personnelle, adresse électronique ;
- les informations sur le projet : intitulé et proposition du projet (1000 caractères), dates de démarrage et de fin, grandes étapes;
- le plan de financement (100 caractères par chaque poste du plan).

Liste des pièces (format PDF) à joindre à la demande :

- Projet de recherche 6 pages maximum (en français) identifiant le programme de travail et les livrables proposés
- Curriculum vitae du candidat (en français) avec les principales publications sur les 3 dernières années
- Prix ou distinctions éventuels
- Activités de dissémination de la recherche, activités d'enseignement
- Avis motivé du responsable du laboratoire,
- Courrier de l'établissement porteur de la coordination de site (regroupement universitaire notamment) qui fait apparaître le projet déposé parmi les dossiers qu'il a sélectionnés
- Lettre d'engagement des partenaires du projet (en cas de co-financements provenant de partenaires privés),
- Lettre d'engagement concernant le recrutement de 2 stagiaires de 2 mois minimum dans le cadre de la mesure «100 000 stages pour les jeunes Franciliens»,
- La fiche INSEE de l'établissement porteur de la chaire (employeur) (de moins de 3 mois de l'année en cours),
- L'attestation de récupération ou non de la TVA.

Les modèles des documents à joindre au dossier sont à télécharger sur le site de la Région Île-de-France (<https://www.iledefrance.fr/aides-services>).

Notes :

(1) Les Sciences humaines et sociales sont ici prises dans une acception large. Les SHS+ couvrent : les humanités (lettres, langues, art, philosophie, histoire...), les sciences sociales (sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie, ...) ainsi que les sciences juridiques, économiques et politiques.

Les disciplines non couvertes par les SHS + regroupent : les mathématiques, la physique, la chimie, les sciences du vivant (biologie, médecine et santé), les sciences pour l'ingénieur, les sciences et techniques de l'information et de la communication, ainsi que les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

(2) Université Paris-Saclay - Paris Sciences et Lettres (PSL) - Alliance Sorbonne Université (ASU) - Alliance Sorbonne Paris Cité (SPC) - Paris Est Sup - CY Cergy Paris Université - Université Paris-Lumières (Nanterre, Saint-Denis) - Sorbonne Alliance - Hautes Écoles Sorbonne Arts et Métiers (HESAM) – Condorcet.

(3) Pour candidats retenus, il appartiendra au regroupement universitaire et à l'établissement d'accueil de veiller à un accompagnement personnalisé pour faciliter les formalités d'accueil en France. La Région contribue à cet accueil, à travers son dispositif de soutien Acc&ss (accueil et accompagnement des chercheurs étrangers)

(4) Bourses de recherche du Conseil Européen de la Recherche - European Research Council

(5) Afin de contribuer à la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle et en lien avec le Plan national pour la science ouverte, il est attendu des bénéficiaires des subventions régionales le dépôt du texte intégral des publications scientifiques issues du projet de recherche, dans une archive ouverte, soit directement dans HAL soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l'article 30 de la Loi « Pour une République numérique ».

(6) La proposition de projet doit préciser dans ses livrables attendus, les résultats et développements potentiels (par exemple : brevet, licence, outil technique, composant, site internet, application, base de données, articles scientifiques, monographie, archive, production audiovisuelle, etc.). Les porteurs de projets sont tenus de rendre un rapport d'activités en fin de projet et sont invités à participer aux événements de valorisation de la recherche organisés par la Région.

#Bourse : Programme Procore 2022

Campus France

Date limite : 23 juillet 2021

Le programme PROCORE soutient deux types de coopérations : **projet de recherche et atelier**. L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, **en favorisant les nouvelles coopérations** et la **participation de jeunes chercheurs et doctorants**.

Les **ateliers** doivent favoriser la mise en place de collaborations à long terme et peuvent impliquer plusieurs institutions à la fois en France et à Hong Kong.

Tous les domaines scientifiques sont concernés par ce programme.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

Seuls les **dossiers de candidature co-déposés** par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs de l'équipe française doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.

Critères d'évaluation des projets

Qualité scientifique du projet et des équipes

Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants

Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères

Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche.

Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Modalités de fonctionnement des projets et ateliers

La durée des projets est de deux années.

Le financement est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives. **Il ne peut dépasser 4600 €/an.**

Il doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur **la prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le **renouvellement des crédits** pour une seconde année est subordonné à :

- Une consommation optimale des financements accordés pour la 1ère année.
- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus (un document type vous sera transmis), et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours.
- La rédaction d'un **bilan financier** des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile.

Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés **avant le 15 novembre de la 1ère année** au Consulat Général de France à Hong Kong (cf. contact pour le programme ci-dessous)

La durée des ateliers est d'une année. Leur financement ne peut dépasser 14 000€. L'atelier doit obligatoirement être organisé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée. La durée de l'atelier est limitée à un an ; si le projet est sur 2 ans il sera nécessaire de postuler à nouveau l'année suivante. Un co-organisateur d'atelier ne peut déposer qu'un **seul dossier de candidature** par appel à propositions.

Un **rapport final**, accompagné du programme de l'atelier et de la liste des intervenants, doit être adressé par le chef de projet français au Consulat Général de France à Hong Kong au plus tard trois mois après la tenue de l'atelier (cf. contact pour le programme ci-dessous).

Dépenses éligibles des projets conjoints

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française se rendant à Hong Kong:

SÉJOUR(S)			
Statut concerné	Montant des per diem	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	180 €/ jour	France	France → Hong Kong
Chercheur de l'équipe hongkongaise	Consulter le site du <i>RGC</i> pour les détails	Hong Kong	Hong Kong → France
VOYAGE(S) A/R			
Statut concerné	Montant plafond voyage	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	1 100 €	France	France → Hong Kong
Chercheur de l'équipe hongkongaise	Consulter le site du <i>RGC</i> pour les détails	Hong Kong	Hong Kong → France

Dépenses éligibles des ateliers bilatéraux

Le **montant du financement** ne peut dépasser 14 000 € par atelier. – toute candidature ne respectant pas ce montant maximum ne sera pas considérée.

L'atelier doit obligatoirement être organisé entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée

Les moyens accordés par la France financent les ateliers organisés en France et couvrent :

- les **voyages** des participants hongkongais venant exclusivement de Hong Kong : remboursement sur frais réels dans la limite de 1100 € par aller/retour entre Hong Kong et la France ;
- Leurs **indemnités** de séjour : 180 €/jour ;
- Les **frais d'organisation** relatifs à l'atelier (location de salle, impression de documents, etc.).

Suivi des projets

Un rapport final scientifique et financier est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets, quelle que soit leur durée de financement (1 ou 2 ans).

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer au Consulat général de France à Hong-Kong dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Une visite annuelle facultative (dans la mesure où elle n'entraînerait aucun surcoût) au Consulat général de France à Hong Kong serait souhaitable afin de présenter brièvement les travaux de l'équipe et ainsi d'en accroître la visibilité.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le [document joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Les projets soumis à cet appel à candidatures peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif : - <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

Modalités pratiques de soumission d'un projet ou atelier

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la page des questions les plus fréquemment posées (rubrique « [FAQ et contact](#) »).

- Date d'ouverture de co-dépôt des dossiers de candidatures : **13 avril 2021**
- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **23 juillet 2021**
- Diffusion des résultats : **février 2022**
- Début des projets : **février 2022**

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.